
SWITZERLAND - SUISSE

ICOMOS 1990: Bilan et avenir

Toute évaluation des accomplissements de l'ICOMOS dans le premier quart de siècle de son existence et de ses perspectives d'avenir doit commencer par un regard jeté sur la situation de l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale: désertification par l'usage d'armes modernes dans de larges zones des pays où la guerre a sévi; de Rotterdam, de Coventry, de Londres, de Caen, de Dresde; des agglomérations entières «gommées» de la carte. Des pertes de guerre énormes avant tout en Allemagne, en France, en Italie, mais aussi en Pologne et en Union Soviétique.

La reconstruction se met en mouvement, sous des auspices fort différents:

- Reconstruction totale (Rotterdam)
- Reconstruction partielle, lacunes comblées avec des architectures contemporaines (Cologne) en:
 - respectant les alignements, le système des murs anti-feu et les volumes;
 - élargissant les voies de circulation essentielles (Fribourg-en-Brigau);
 - renonçant partiellement ou complètement au plan d'origine de la ville (Berlin);
 - essayant de reconstituer les éléments entièrement ou partiellement perdus avec la plus grande fidélité possible:
 - dans son apparence extérieure (Francfort / M.Römer);
 - dans sa structure et son apparence extérieure (Varsovie);
 - dans ses matériaux, sa structure et son apparence extérieure.

Les limites de notre compréhension de l'histoire se manifestent ainsi:

- abandon, refus du passé;
- acceptation fondamentale de l'histoire, avec une grande liberté dans la réinterprétation et le changement d'affectation qui en est toujours le corollaire;
- respect du donné historique, par une préservation suffisante de substance ancienne.

Mais des conflits se dessinent qui résultent de:

- la pression économique exercée sur les ensembles historiques des centres urbains;

- l'insuffisance des bases légales et des règlements de construction pour gérer la reconstruction, tant au niveau de l'Etat, qu'à celui des Communes;
- la formation insuffisante et de l'inconscience de la part des politiciens et des entreprises spécialisées appelés à travailler à la reconstruction.

Il faut par contre évoquer positivement:

- la prise de conscience de plus en plus large de la part de ceux qui sont directement concernés:
 - ceux qui ont souffert de la guerre;
 - ceux qui ont dû réparer les blessures infligées:
 - les responsables de décisions politiques;
 - les spécialistes, architectes et conservateurs des monuments;
 - le public, c'est-à-dire les électeurs et contribuables.

L'UNESCO, organisation mondiale d'Etats pour la collaboration dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, poussa à la création d'une organisation faîtière dans le domaine de la conservation des monuments. Celle-ci ne devint toutefois réalité qu'après l'union des musiciens, des écrivains, et des muséologues et naquit en Europe, créée *par* une majorité d'Européens *pour* l'Europe.

Etapes préliminaires

1957 *Paris*, Congrès international des architectes et des techniciens de la conservation des monuments

1964 *Venise*, 2^e Congrès.

Tous deux se rattachent à la conférence de 1931 à *Athènes*. Elaboration de principes fondamentaux et de lignes directrices de type général pour la conservation des monuments; à ne pas confondre avec la «Charte d'Athènes» issue en 1933 des CIAM, et qui est partiellement en opposition avec ces principes. Dans notre optique, les résolutions prises à cette époque s'avèrent être une réponse tardive à l'historicisme, ainsi:

- pas de reconstruction intégrale des monuments;
- utilisation mesurée, adaptée au caractère historique et artistique du bâtiment;
- maintien in situ;
- acceptation de matériaux et de techniques modernes (avant tout le béton armé!).

En 1964, à Venise, un groupe de travail élabore sur la base d'un avant-projet une sorte de loi cadre de la conservation des monuments, la «*Charte de Venise*»; celle-ci est adoptée lors de la session finale du congrès. En même temps est décidée la *fondation d'une organisation faîtière internationale* qui devra réunir tous ceux qui sont actifs dans le domaine de la conservation des monuments (conservateurs, historiens de l'art, archéologues, architectes et ingénieurs) et faire partie de l'UNESCO au titre organisation non gouvernementale (ONG).

Cette organisation prend corps en hiver 1964/1965, et organise au printemps 1965 à Varsovie son premier congrès, à l'occasion duquel l'ICOMOS est officiellement fondé et le premier comité exécutif élu, avec Piero Gazzola comme président et Raymond Lemaire comme secrétaire général.

La Charte de Venise est devenue entre-temps la doctrine fondamentale de la conservation des monuments. Elle a été conçue d'une part en référence au XIX^e siècle et à la conservation des monuments telle qu'elle était pratiquée depuis la première, et surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, d'autre part dans la perspective de la *situation actuelle* déjà évoquée. Sans être devenue un instrument légal et politique, de nombreux pays l'ont prise comme base pour leur propre pratique de la conservation des monuments. Pourtant trois problèmes apparurent déjà dans les premières années suivant son adoption.

1. L'archéologie comme partie intégrante et science auxiliaire de la conservation des monuments avait été trop peu prise en considération (art. 15). Les problèmes particuliers de la recherche archéologique et de l'archéologie urbaine n'étaient pas aussi actuels qu'aujourd'hui.
2. La Charte était restée dans le cadre traditionnel de la conservation des monuments, dans le sens où ses préoccupations étaient individuelles, concernaient principalement l'objet singulier et tenaient peu compte de l'aspect du monument dans *sa socialisation*, dans ses relations *avec le paysage*, le groupe architectural dont il fait partie, les ensembles bâtis, avec toute la cité (art. 14). Ce sont avant tout les pays de l'Est qui ont attiré l'attention sur le problème de *l'architecture anonyme*, de l'architecture «vernaculaire», et de l'architecture de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, c'est-à-dire précisément les bâtiments moyens, sans grand prestige, dont l'importance apparut de plus en plus significative pour l'image du site et de la cité.

3. Les questions relatives à la *reconstruction* possible, tolérée ou souhaitable, *d'éléments historiques existants*, au respect de l'intégrité du monument et aux adjonctions nouvelles à *l'aide de matériaux, de techniques et de formes modernes* (art. 9 et 10) provoquèrent des difficultés d'interprétation — non tant pour les «pères» de la Charte, pour qui le sens et la portée des dispositions étaient tout à fait clairs, mais pour les praticiens et les théoriciens des plus jeunes générations, qui ont parfois tendance à interpréter la Charte de façon *restrictive et rigoriste*.

Pour ces raisons les Comités consultatif et exécutif discutent depuis longtemps déjà de la possibilité de *réviser et de compléter* la Charte. Toutes les tentatives de formuler un nouveau texte qui incluerait la totalité des aspects de la préservation du patrimoine et qui pourrait remplacer la Charte de Venise, se conclurent par un échec. Celui-ci était inévitable car ICOMOS avait entre temps connu la «déseuropéanisation». En effet l'organisation n'avait plus seulement une prétention à l'universalité, elle était effectivement devenue une organisation faïtière moderne, qui devait, dans son contenu comme dans le support linguistique de ses communications, s'étendre au-delà de l'Europe et de la culture occidentale, et être comprise de tous. En soi, ce développement était favorable. Il était même nécessaire. Cependant l'intégration du Tiers Monde mena à des confrontations avec d'autres attitudes vis-à-vis de l'héritage architectural, qui sont, elles, le résultat d'une compréhension autre de l'histoire. Cela ne signifie pas que la conception occidentale du monument ne soit pas utilisable pour les cultures extra-européennes; mais elle ne détermine la relation de l'homme face à l'héritage architectural, culturel ou historique que d'une façon limitée, voire inexistante.

La discussion de savoir s'il était possible ou même souhaitable de réviser la Charte lors de l'Assemblée générale de 1978 de Moscou/Susdal mena à une véritable épreuve de force. Elle se termina par une claire *acceptation de la Charte dans sa forme originale*, aussi incomplète qu'elle puisse être, et par le renoncement à la remplacer par un autre document. La Charte de Venise devait sa naissance à la conscience claire des problèmes, au savoir et à l'expérience d'un petit choix de conservateurs des monuments, dont la compétence avait été reconnue par tous les congressistes. Son acceptation résulta de circonstances exceptionnellement favorables et aucune tentative de remplacement ne serait aujourd'hui, contrairement à hier, aussi riche de l'espoir d'un consensus général. L'Assemblée générale de Moscou décida aussi à une grande majorité de ne pas entrer en matière au

sujet de l'avant-projet d'une Charte révisée, mais de compléter celle-ci par un texte accompagnateur dans lequel seraient commentés et expliqués les principes, méthodes et techniques développés depuis 1964. Simultanément, on engagea l'élaboration d'une Charte sur les ensembles, les agglomérations urbaines et rurales, prises comme un tout, dans leur environnement. Deux groupes de travail furent rapidement créés, et peu après on commença à travailler aux versions françaises et anglaises de la *Charte sur les ensembles*. Le commentaire de la Charte de Venise fut quant à lui momentanément remis à plus tard.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre le sort de la Charte sur les ensembles. Ce texte s'avéra être court, conçu d'une façon générale et donc pour cela applicable aux situations de toutes les parties du monde. Il fut généralement bien accueilli lors de sa présentation, mais disparut finalement dans un tiroir. A sa place apparut la «Charte de Tolède», adoptée à l'Assemblée générale de Washington 1987 et qui, conçue d'une façon moins globale, se limitait aux villes historiques. Elle avait d'ailleurs été précédée de la recommandation de l'UNESCO sur le maintien des ensembles architecturaux, recommandation qui avait été rédigée en 1976 à Varsovie et entérinée la même année à Nairobi.

Une mise à jour de la Charte de Venise ne me paraît plus guère possible aujourd'hui. C'est pour cela qu'on a fait le pas vers des *déclarations de principe régionales*. A celles-ci s'ajoutent, durant ce quart de siècle d'activité, plus de cent textes sur des problèmes méthodologiques et techniques particuliers et qui résultèrent de colloques consacrés à l'une ou l'autre discipline spécialisée, ou de conférences régionales qui se concentraient sur des questions spécifiques actuelles. Ces textes ont enrichi de multiples façons la théorie et la pratique de la conservation des monuments, même s'ils n'ont ni l'autorité morale, ni le caractère obligatoire d'une Charte.

C'est dans ce domaine avant tout que me semblent reposer les *possibilités actuelles et futures de l'ICOMOS*. Le temps des grandes déclarations de principe est sans doute passé. Ce qui est important, c'est que les spécialistes puissent discuter des problèmes par-delà les frontières nationales et régionales, et que chaque fois plusieurs générations participent au débat. Cela est la condition essentielle du développement d'un langage commun à la multiplicité des pratiques de la conservation des monuments sur toute la planète, pratiques qui sont bien différentes dans leurs manières de traiter les problèmes, mais dans lesquelles des attitudes fondamentales semblables se discernent.

Si l'ICOMOS ne veut pas rester une simple organisation faîtière, mais exercer au contraire l'autorité qui est un présupposé nécessaire à la cohérence entre les comités nationaux qui constituent cette organisation, nous sommes obligés de constater que nous ne nous approchons pas du tout aujourd'hui de cet idéal. L'ICOMOS s'est étendu, mais à son accroissement quantitatif ne correspondent plus les amples actions qui existaient dans les années fondatrices. A cette époque où il s'agissait de soigner les plaies de la Seconde Guerre mondiale, elle reposait très essentiellement sur les réalisations grandioses et exemplaires de relativement peu de spécialistes. Leur prestige personnel rejaillit sur les organisations et procura ainsi à celles-ci non seulement une crédibilité mondiale, mais donna en même temps les impulsions décisives pour leur premier développement.

L'autorité qui en résulta pour l'ICOMOS a aujourd'hui singulièrement pâli. Certes, une série de comités nationaux et spécialisés effectue un travail précieux, tant dans le domaine pratique que dans l'élaboration de la théorie de la conservation des monuments. Certes, les Assemblées générales discutent dans les colloques qui leur sont associés des thèmes particuliers qui surgissent des situations actuelles pratiques de la conservation des monuments ou des problèmes concrets d'une région du monde ou d'un pays. Mais ce travail est limité à un cercle d'initiés, et ses résultats ne franchissent guère le milieu restreint des membres de l'ICOMOS. Ils ne sont plus connus du grand public, contrairement à ce qui était le cas dans les débuts.

Comment cet état de fait pourrait-il être corrigé, comment l'ICOMOS pourrait-il trouver un nouvel élan au lieu de sombrer dans une *routine administrative*, semblable à la Belle au Bois Dormant enfoncée dans son sommeil? Comment notre organisation peut-elle retrouver le poids qui ferait d'elle un *partenaire recherché pour l'UNESCO et ses états membres*? Ma conviction est que la solution réside pour l'instant dans un *renforcement du secrétariat*, qui est pour le fonctionnement de l'ICOMOS d'une importance capitale. Il est conçu comme une plaque tournante, en étroite liaison avec le comité exécutif, coordonnant non seulement le travail fourni dans le monde, mais transmettant aussi les impulsions provenant du centre. Ceci implique que l'input arrivant de tous côtés soit traité d'une manière critique. *Le Comité exécutif et le Bureau devraient retrouver la fonction d'un « think tank » et être organisés et équipés en conséquence.* Des stimulations à long terme ne peuvent pas provenir d'un simple travail administratif.

Vu sous l'angle international, la coordination est la base de la transmission du savoir et de l'expérience. L'information doit parvenir à l'extérieur par des canaux appropriés non seulement aux comités

nationaux et aux membres individuels, mais aussi aux politiciens, aux décideurs en matière de conservation des monuments. A côté de la parole ou de l'écrit, l'audio-visuel est apparu depuis longtemps. L'ICOMOS s'est penché assez tôt sur les questions qui s'y rapportent. Mais les problèmes qui se présentent aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. On ne peut se libérer de l'impression que les décisions sont prises maintenant dans d'autres secteurs et que l'ICOMOS n'y joue actuellement aucun rôle important. *Mais par l'information l'ICOMOS peut et doit gagner, ou plutôt regagner, de l'influence sur la formation et l'éducation.* Même si les présupposés et les exigences avec lesquels la conservation des monuments est pratiquée dans les différentes régions du monde diffèrent dans une certaine mesure, le travail se joue toujours dans le même domaine de tension: tension entre le monument tel qu'il a été conçu, prévu et peut-être réalisé, et l'aspect que lui a conféré le temps. Un tour d'horizon nous montre à quel point le conservateur des monuments est désécurisé, paralysé même, par cette tension polaire. S'il prend le stade actuel du monument comme celui à maintenir, il bloque la roue de l'histoire, privilégie une apparence, une forme, qui peut être diamétralement contraire à la vraie destination du bâtiment et qui diminue sa valeur artistique. Le résultat de ce type de conservation des monuments est une sclérose totale. Si d'un autre côté il élimine les éléments gênants, il fait tourner la roue de l'histoire en marche arrière. Dans les deux cas il devient l'interprète du bâtiment qui lui est confié. Personne ne le déchargera de la responsabilité de sa décision ultime, de son attitude, de l'intervention qu'il aura préconisée. Mais l'ICOMOS peut au moins transmettre les acquis d'expériences du même genre. Si cet échange est rendu possible et assuré à travers le monde entier, alors un des buts majeurs de notre organisation aura été atteint.

Alfred A. Schmid, Président du Comité scientifique
du colloque ICOMOS 1990